



Commune de
PERROY

Perroy, le 16 mai 2022 / AGR

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
Case Postale 64
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

F. 021 826 03 49

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 16 juin 2022

Préavis No 03/2022

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR SA GESTION ET SUR LES COMPTES 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Conformément à l'article 90 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation sa gestion ainsi que les comptes de l'année 2021.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des activités administratives en quelques chiffres :

	Années	
	2021	2020
Nombre d'habitants	1514	1518
dont habitants suisses	1061	1062
dont habitants étrangers	453	456
Nombre de naturalisations	5	15
dont naturalisations ordinaires	3	15
dont naturalisations facilitées	2	0
Nombre d'enquêtes publiques	13	12
dont enquêtes nouvelles constructions	0	5
dont enquêtes rénovations/transformations	13	7



Commune de
PERROY

	Années	
	2021	2020
Nombre de dispenses d'enquête (selon art 72 LATC)	5	-
Nombre de dispenses d'enquête (autorisations mun.)	18	20
Nombre d'installations photovoltaïques – Nouveau	7	4
Nombre de permis d'habiter/d'utiliser délivrés	5	6
Elèves primaires à Perroy	30	37
Elèves primaires à Mont-sur-Rolle	40	32
Elèves primaires à Rolle – collègue des Buttes	22	25
Elèves primaires à Rolle – Maupas	2	0
Elèves primaires à Rolle – Martinet	35	34
Elèves secondaires à Rolle – Martinet	52	52
Elèves perrolans scolarisés de la 1P à la 11S	181	180
Préavis municipaux soumis au vote du Conseil communal	9	6

2. Analyse des faits marquants

2.1 100 - Autorités

L'année 2021 a été marquée par plusieurs mouvements au sein de la Municipalité suite aux élections communales pour la législature 2021-2026, à savoir :

- Le départ au 30 juin de deux municipaux : Messieurs Renato Tondina et Raphaël Guisan ;
- L'arrivée le 1^{er} juillet de quatre nouveaux municipaux : Mesdames Juliette Leprince-Ringuet et Hélène Saxer ainsi que Messieurs Jean Christophe Grivel et Jörg Dreier ;
- Monsieur Didier Haldimann est réélu au poste de Syndic.

Pour cette nouvelle législature, c'est-à-dire à partir du 1^{er} juillet 2021, la Municipalité a mis en place un nouveau système de rémunération des autorités : versement d'un traitement forfaitaire annuel et abandon du système des vacations. Le traitement forfaitaire annuel se monte à CHF 45'000.-- pour le Syndic et CHF 30'000.-- pour les autres municipaux pour un taux d'activité estimé à 40 % pour le Syndic et à 20 % par Municipal/e.

Il est à noter qu'à partir du 1^{er} juillet 2021, les Municipaux sont traités comme les employés de la commune et soumis aux mêmes charges sociales, notamment à la Caisse de pension de la commune (2^{ème} pilier).

La Municipalité tient ses séances ordinaires les lundis soirs. En outre, les membres de la Municipalité assistent, individuellement ou collectivement, à des séances à l'extérieur dans le cadre de leurs dicastères respectifs ou pour représenter la commune.



Commune de
PERROY

2.2 110 – Administration, Services extérieurs et Service technique

L'équipe administrative est composée de 2.35 EPT : Mesdames Isabelle Reymond Aubert (80%), secrétaire municipale, Romaine Débieux (35%), secrétaire administrative, Annabelle Grandjean (70%), boursière, et Martine Pasche (50%), préposée au contrôle des habitants et police des étrangers.

Le Service technique représentant 0.6 EPT est assuré par Monsieur Marc-André Gremion, architecte HES pour les communes de Perroy et Féchy.

L'équipe des services extérieurs est composée de 4 EPT : Messieurs Yann Chappuis, David Haldi, Kushtrim Sadiku et Cesare Marchitto.

La Municipalité a le plaisir de relever une excellente collaboration au sein de ses équipes avec des employés compétents, dynamiques et motivés. Afin de maintenir cette qualité de travail, elle a engagé sur la base d'une rémunération à l'heure Monsieur Carneiro Passos, notre épicier, pour s'occuper des plages durant la période estivale.

2.3 120 – Service de l'économat

Afin d'avoir une meilleure lisibilité de nos comptes, le compte 120.3185.000 comptabilise les honoraires d'avocats en lien avec les affaires juridiques de la commune elle-même. Les honoraires en lien avec l'urbanisme sont comptabilisés dans le compte 420.3185.000.

La commune fait face actuellement à plusieurs procédures juridiques et s'appuie sur les services de plusieurs avocats. Ces procédures expliquent le dépassement budgétaire de CHF 27'482.--.

2.4 140 – Intérêts généraux

Le compte 140.3189.001 enregistre les frais en relation avec les votations et élections et présente un excédent de charges par rapport au budget de CHF 10'464.--. En effet, l'organisation des élections communales au printemps 2021 a généré beaucoup d'heures de travail et de coûts supplémentaires, dont des coûts facturés par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) et calculés selon nombre d'électeurs pour un montant de CHF 2'220.--.

Suite aux assouplissements des règles Covid en fin d'année, la Municipalité a eu le plaisir d'organiser le repas de Noël des aînés qui a rencontré un franc succès.

2.5 210 – Impôts

Malgré toutes les incertitudes liées au Covid et notamment en matière de revenu des impôts, l'année 2021 ne semble pas avoir été impactée par une baisse significative des revenus personnes physiques. Il est à noter que suite à la dénonciation spontanée d'un contribuable en 2020, nous avons encaissé les montants correspondant aux années 2018 et 2019 pour un total de CHF 1'319'219.--.

Par contre, nous constatons une baisse significative des revenus d'impôt des personnes morales. L'impôt sur le bénéfice des personnes morales passe de CHF 147'539.-- en 2020 à CHF 57'279.-- en 2021 soit une baisse de CHF 90'260.--.



Commune de
PERROY

Les revenus conjoncturels à savoir les impôts sur les gains immobiliers, les droits de mutation et les impôts sur les successions et donations représentent à eux seuls un total de CHF 1'012'997.-- contre CHF 1'219'481.-- en 2020 (en diminution de CHF 206'484.--).

2.6 220 – Service financier - Péréquation

Basé sur le décompte péréquatif provisoire reçu le 29 mars 2022 de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), la valeur du point d'impôt péréquatif 2021 se monte à CHF 124'242.-- et représente une facture péréquative totale de CHF 5'232'013.--.

Dès lors dans les comptes 2021, nous avons attribué à la provision pour péréquation, cohésion sociale et réforme policière, compte 9259.002, un solde à payer de CHF 2'872'004.-- réparti entre :

- Cohésion sociale, CHF 577'637.--
- Péréquation directe, CHF 2'273'327.--
- Réforme policière, CHF 21'041.--

Décompte péréquatif 2021

Comparaison des charges cantonales	No cptes	Décpte provisoire 2021	Budget 2021	Ecart cptes vs budget	Décpte final 2020
Péréquation indirecte (cohésion sociale)	720	2'918'615	2'341'000	577'615	5'754'186
Péréquation directe	220	2'033'006	1'716'200	316'806	3'283'205
Réforme policière	630	280'392	259'351	21'041	354'999
Total net péréquation		5'232'013	4'316'551	915'462	9'392'390

2.7 357 – Terrain de sport

La Municipalité a dû faire face à des travaux importants et imprévus sur les projecteurs des terrains de sport et sur l'éclairage des terrains de football suite à un contrôle OIBT. Le compte entretien 357.3141.008 présente un excédent de charge par rapport au budget de CHF 17'771.--

2.8 430 – Routes

Il ressort du compte signalisation routière 430.3143.000 l'achat de trois radars pédagogiques afin de sécuriser le bourg et sensibiliser les conducteurs pour un total de CHF 15'035.--.

La Municipalité déplore une augmentation du vandalisme dans notre commune et dépose plainte régulièrement auprès de la police pour dégradation du matériel urbain. Le compte remboursement de tiers 430.4363.000 présente un total de revenus de CHF 23'039.-- pour les remboursements encaissés auprès de nos assurances.

Le préavis 05/2018 pour la réfection de la route de Vignerons RC52 a finalement été clôturé.



Commune de
PERROY

Les subventions budgétées de CHF 720'000.-- ont été encaissées de la manière suivante pour un total de CHF 631'359.-- :

- Subvention cantonale de la DGMR, CHF 334'976.--
- Subvention de Région de Nyon pour les cycles, CHF 188'383.--
- Subvention de Région de Nyon pour les transports publics, CHF 108'000.--

Un dernier prélèvement à la réserve pour investissements futurs pour un total de CHF 135'027.-- a été effectué correspondant à la différence entre les coûts de fonctionnement plus les coûts d'investissements activés et les subventions encaissées.

2.9 450 – Ordures ménagères et déchets

Le taux de couverture du groupe de comptes 450 Ordures ménagères et déchets présente un excédent de recettes de CHF 5'212.--. Ce compte devant être à l'équilibre en raison de la causalité, l'excédent de revenus a été attribué au fonds de réserve affecté 9280.450.

2.10 460 – Egouts et épuration

Le règlement pour la nouvelle taxe d'épuration est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et les tarifs ont été calculés sur la base des coûts effectifs.

Tarifs 2021 (hors TVA)		Tarifs appliqués	Tarifs max. selon l'annexe
Taxe annuelle entretien EC	CHF/m2	0.190	0.70
Taxe annuelle entretien EU	CHF/m3	0.841	1.10
Taxe annuelle épuration AIER	CHF/m3	2.140	4.00
Taxe annuelle épuration AIEE	CHF/m3	2.935	4.00

Le taux de couverture des groupes de comptes 461 Epuration Step – 462 Collecteurs EU – 463 Collecteurs EC présentent des excédents de recettes. Ces comptes devant être à l'équilibre en raison de la causalité, les excédents de revenus ont été attribué aux fonds de réserve affecté 9280.461/462/463.

3. Résultat 2021

Avant bouclement définitif, le résultat 2021 montre un excédent de revenu de CHF 415'088.09.

Le résultat est porté au Capital qui se monte ainsi à CHF 1'312'998.86.



Commune de
PERROY

4. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis No 03/2022,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver le rapport et de donner décharge à votre Municipalité pour la gestion 2021,
- d'approuver les comptes 2021.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 16 mai 2022

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Didier Haldimann

La Secrétaire e.r.

Romaine Débieux



Annexe :

- ✓ Brochure comptes 2021

Municipal responsable : Monsieur Didier Haldimann, Syndic